Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 035-213503642-20260617-101_06_2026-DE

Noyal-Châtillon-sur-Seiche, le mercredi 17 juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 JUIN 2026

Le mercredi dix-sept juin deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le jeudi onze juin conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 29 membres.

Nombre de conseillers en Exercice : 29	Nombre d'abstentions : 0
Nombre de conseillers présents : 26	Nombre de votants : 27
Nombre de procurations : 1	Nombre de votes pour : 27
	Nombre de votes contre : 0

Étaient présents :

M. GUÉRET Sébastien, Mme LE BOULER Valérie, M. MORVAN Arnaud, Mme LAMART Dominique, M. NICOLLE Henri, M. BODIN Gilles, Mme NEDJAR Nadia, M. CHENAIS Anthony, Mme ROBIN Véronique, M. AIT LAHBIB Brahim, Mme BLANCHARD Agnès, M. DELINOTTE Thibault, M. ROPERT Lilian, M. BAYET Eric, M. BOUVET Gaëtan, M. BOURTOURAULT Michel, Mme CARRER Laurence, M. PRIMAULT Olivier, Mme CHAUVEL Elodie, Mme TANCEREL Béatrice, Mme LESAGE Catherine, Mme DEBROIZE Anne, M. MENEUST Philippe, Mme RACAPE Hélène, Mme BOURUMEAU-FLORET Karine, M. BLANCHARD Ronan.

Absents Excusés :

Mme. HUON Christine procuration à Mme LE BOULER Valérie, Mme RIC Caroline, M. BELLANGER Rodolphe.

M. NICOLLE Henri a été désigné secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 11 juin 2026 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 05 juin 2026 est lu et arrêté.

101_06_2026 – INFORMATION SUR LES DELEGATIONS DU CONSEIL AU MAIRE – ARTICLE L2122-22 CGCT ET BAUX

- **D2026-09 VIREMENT DE CREDITS N°1 – BP2026 ZAC ISE**
  - Les travaux de voirie effectivement effectués dépassent ceux initialement programmés.
  - Virement de 25 000 € dans le cadre de la procédure de fongibilité des crédits.

- **Présentation faite, le Conseil Municipal prend acte**

Pour extrait conforme,

Le Maire, Sébastien GUERET